

Madame la députée,

Les suppressions d'emplois continuent dans la fonction publique quel que soit le gouvernement en place, quelle que soit la majorité parlementaire. Les fonctionnaires semblent être les responsables du déficit de la nation et sont sans cesse montrés du doigt par la classe politique.

Le PLF 2015 prévoit de supprimer 2491 emplois dans notre ministère dont 2000 à la DGFIP, ce qui fait ainsi 32000 emplois qui auront disparu depuis 2002.

Madame la députée, nos services sont exsangues et n'assurent plus leurs missions faute de moyens humains.

La Direction générale le sait bien et essaie de mettre en place des rustines mais il s'agit plutôt de faire des saignées à un patient anémique.

La dernière saignée en date : diminuer les horaires d'ouverture au public.  
Pourquoi ?

Y-a-t-il moins de concitoyens qui se rendent dans nos services ?

Non ! Il y en a trop, et les agents ont du mal à assurer l'accueil d'une part et faire le travail qui en résulte, d'autre part, ainsi que les tâches habituelles.

Dans notre département, les petits postes ruraux souffrent d'un manque d'effectif flagrant accentué en cas d'absence prévue (formation-congés) ou imprévue (congé maladie). Plus d'un poste bénéficie maintenant d'horaires restreints afin de permettre à l'agent ou aux agents restants d'effectuer leurs missions.

En qualité de représentant du personnel, je ne peux que soutenir la demande émanant des agents en souffrance dans ces postes, même si je sais que ceci ne résout rien et que c'est la porte ouverte au démantèlement du service public rural.

Le Directeur Général essaie maintenant de mettre en place des horaires d'ouverture au public minimum pour les communes de plus de 10 000 habitants (24 heures par semaine sur au moins 4 jours minimum) et celles de moins de 10 000 habitants (16h d'amplitude minimale par semaine).

Par ailleurs, il affiche sa volonté de fermer 850 postes en 3 ans.

Si le DG n'informe pas le ministère que la DGFIP est en cessation de fonctionnement, les mesures prises sont parlantes.

Ces mesures qui répondent à un souci de faire fonctionner la maison sans les effectifs nécessaires vont encore accroître les files d'attente à l'accueil et vont exacerber davantage les usagers.

Bien sûr, me direz-vous, il y a d'autres possibilités de contacter nos services : internet (démarches en ligne), messagerie électronique, téléphone, courrier : mais derrière toutes ces entrées, il faut également des agents qui ne peuvent exécuter le travail quotidien.

Vous me direz que la déclaration en ligne a simplifié le travail : c'est sans compter sur les renseignements à fournir au téléphone, à l'accueil et aussi réparer les erreurs par la suite.

Vous me direz également qu'il y a par exemple, les centres prélèvements services, mais ceux-ci sont injoignables à cette période de l'année, les appels étant trop nombreux ainsi que les tâches qui en découlent.

Autre simplification votée le 31/12/2013 : la limitation des encaissements en numéraires à 300 € et simultanément le développement des encaissements par carte bancaire.

Outre que certains paient une partie en espèces et le reste en carte bleue (donc 2 opérations), nous pouvons constater que la publicité faite à ce moyen de paiement va encore augmenter le nombre de visites à nos guichets.

En effet, des usagers qui réglait habituellement par chèque préfèrent maintenant se déplacer pour régler par carte bleue.

Pourquoi ? Parce que les centres d'encaissement ne traitent pas de suite leur paiement. Les centres d'encaissement ont parfois 2 à 3 semaines de retard sur l'encaissement des chèques des contribuables.

Tous les moyens mis en œuvre pour compenser l'hémorragie des emplois à la DGFIP sont mis en échec.

Autre saignée : la création de PRS (pôle de recouvrement spécialisé) au niveau départemental. Un pôle donc sans compétence géographique à l'intérieur du département mais qui pourra s'occuper de gérer les dossiers complexes dont le recouvrement demande un suivi et du temps. Un pôle qui à l'origine ne devait recevoir que les cotes actives. Mais voici que maintenant on lui octroie également certaines procédures collectives dont il y aurait encore du grain à moudre.

Il s'agit là plutôt de commencer à centraliser le recouvrement forcé sur un seul poste départemental.

A savoir que cette unité ne dispose pas de caisse et ne reçoit le public que sur rendez-vous.

Ceci rejoint un peu le grand schéma général : le public est gênant dans l'exécution des tâches.

Le public est gênant dans le terme service public !

Et je ne cite pas la spécialisation des postes comptables du secteur public local (ex : le secteur hôpital) qui accélèrera la disparition des petits postes...

Madame la députée, le service public républicain est aujourd'hui plus que menacé : il est en train de disparaître.

Enfin, je ne peux qu'insister fortement sur l'état des agents dans les services : stressés, malmenés, déconsidérés, dévalorisés.

Les suppressions d'emplois, le blocage des salaires, le blocage des promotions, le manque de lisibilité sur l'avenir, la conscience professionnelle en bute à l'impossibilité de remplir correctement ses missions et le fait d'être sans cesse jeté en pâture par tous les gouvernements, tout ceci dépeint l'agent d'un service public d'aujourd'hui.

Madame la députée, vous pouvez agir pour redresser la barre avant que le navire « service public » chavire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, madame la députée, l'expression de ma considération.

Pour FO DGFIP 82  
Le secrétaire départemental



Jean-Michel Wiscart

